



Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
paji@u-bourgogne.fr

ARRETE D'ANNULATION DES ELECTIONS DES CONSEILS DE COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D.719-4 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bourgogne et de ses composantes ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 6 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté électoral du 6 octobre 2020 portant élections des conseils de composantes ;

Vu l'arrêté électoral rectificatif du 12 octobre 2020 ;

Considérant que les mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie du virus covid-19 ont pour conséquence une limitation des capacités d'accueil des étudiants dans les espaces d'enseignement ;

Considérant la mise en place d'un nombre conséquent d'enseignements en distanciel ;

Considérant qu'il résulte de l'instauration de ces mesures une baisse significative de la fréquentation universitaire ;

Considérant qu'en conséquence, dans ce contexte, la situation n'est pas de nature à assurer les caractères légitime et démocratique des résultats d'un scrutin à l'urne aux dates des 24 et 25 novembre 2020 ;

Considérant les circonstances exceptionnelles de la présente période ;

Considérant qu'en application du décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020, il est désormais possible pour les universités d'organiser un scrutin par vote électronique pour les conseils de composantes ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE ARRETE :

Article 1

Les élections des conseils de composantes de l'université de Bourgogne prévues les 24 et 25 novembre 2020, ainsi que la totalité des opérations électorales associées, sont annulées et repoussées à une date non encore définie.

Article 2

Le directeur général des services, les directeurs des composantes et les responsables administratifs des composantes de l'université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, chancelier de l'université de Bourgogne.

A Dijon,

Le 22 Octobre 2020,

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent Thomas